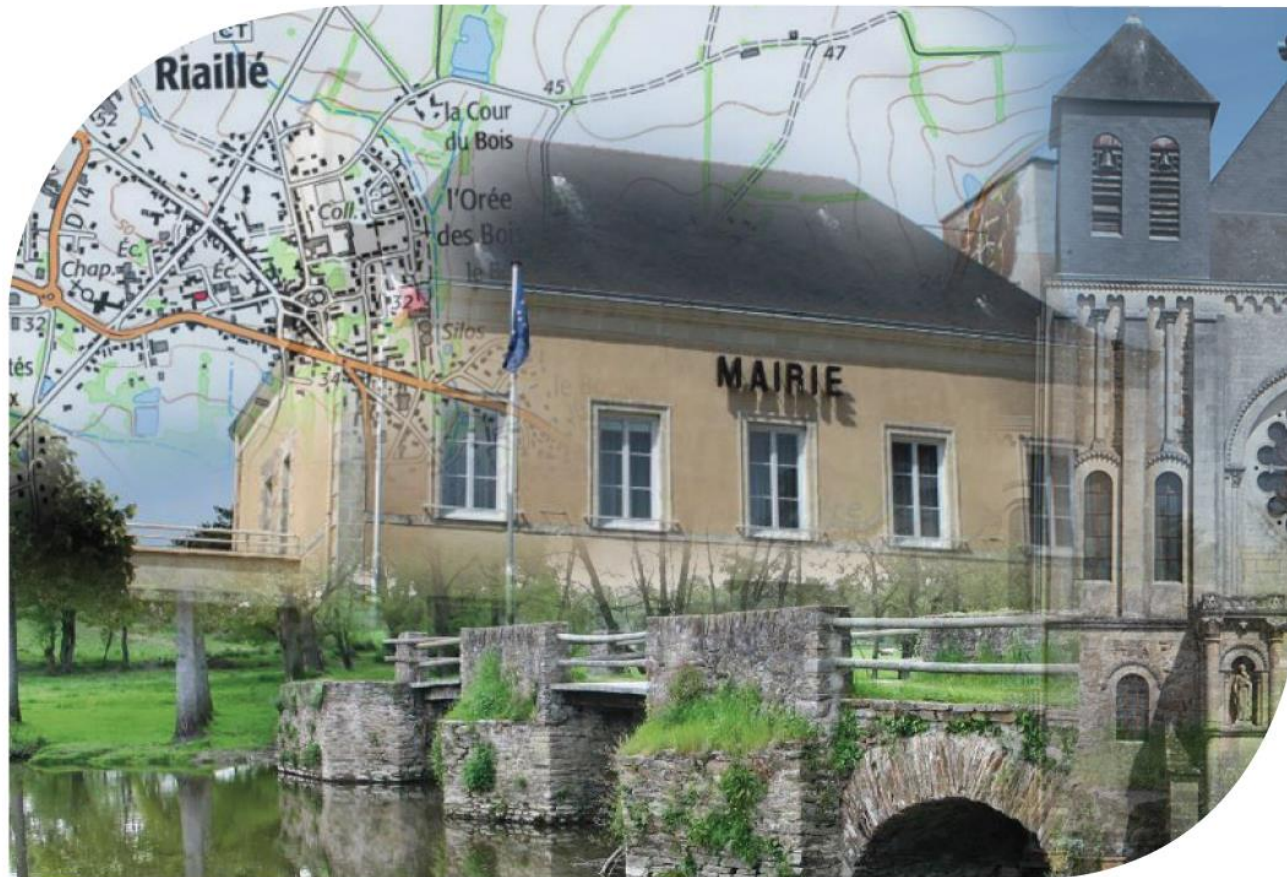


Réunion publique



PLU de Riaillé

Plan de Présentation

Réunion publique

1. Qu'est ce que le PLU ?
2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
3. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
4. Comment vous exprimer sur le PLU

PLU de Riaillé

Réunion publique

Partie 1 : Qu'est ce que le PLU ?

Présentation de la procédure

- Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) : qu'est-ce que c'est ?
 - ✓ Un document dont la vocation est de **définir la destination des sols et les règles qui s'y appliquent.**
 - ✓ Il définit les prescriptions indiquant **quelles formes doivent prendre les constructions**, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.
 - ✓ **Il expose clairement le projet global d'urbanisme** appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution du territoire.
 - ✓ Un document élaboré en prenant en compte les multiples facettes de la commune (habitat, déplacements, activités économiques, environnement, risques, patrimoine...).
 - ✓ 3 grands objectifs : planifier, encadrer et protéger

Présentation de la procédure

Phase technique : phase de travail, réflexion

- Élaboration du diagnostic
- Travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et définition des objectifs à travers le PADD
- Travail sur zonage et le règlement

ARRET DU PLU

Phase administrative : phase de consultation

- Consultation des services de l'État

Consultation de la population = ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION
= document définitif

Présentation de la procédure

Phase technique : phase de travail, réflexion

- Élaboration du diagnostic
- Travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et définition des objectifs à travers le PADD
- Travail sur zonage et le règlement

ARRET DU PLU

Phase administrative : phase de consultation

- Consultation des services de l'État

Consultation de la population = ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION
= document définitif

Présentation de la procédure

- Un PLU : un projet communal mais des enjeux nationaux et locaux à respecter

Des documents supra-communaux qui s'imposent ou avec lesquels le PLU devra être compatible :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays d'Ancenis
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Estuaire de la Loire
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Présentation de la procédure

- Un PLU : un projet communal mais des enjeux nationaux et locaux à respecter

*2000 - la loi Solidarité et Renouvellement Urbain instaurant
LE PRINCIPE DE DEVELOPPEMENT DURABLE*

- équilibre des fonctions, de mixité sociale et de respect de l'environnement

*2009 - le Grenelle de l'Environnement instaure la LUTTE CONTRE LA
RÉGRESSION DES SURFACES AGRICOLES ET NATURELLES*

- évolutions des pratiques d'urbanisme
- remise en cause de l'étalement urbain
- affirmation du renouvellement urbain et de l'optimisation du foncier

*2014 - la loi pour L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ et la loi
d'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT*

- évolution de la présentation du **règlement**
- affirmation de la **limitation du mitage** des espaces agricoles, naturels et forestiers
- renforcement des mesures en faveur de la **densification**
- mesures destinées à **contenir le développement des zones périphériques** en renforçant les conditions d'ouvertures à l'urbanisation des zones 2AU
- mesures en faveur d'une **meilleure prise en compte de la biodiversité**



Présentation de la procédure

- **Un enjeu national : la lutte contre la régression de surfaces agricoles et naturelles**
 - ✓ disparition des meilleures terres agricoles et pertes de production
 - ✓ suppression des habitats et des continuités écologiques
 - ✓ artificialisation des sols = modification de l'écoulement des eaux pluviales = risque renforcé d'inondation des espaces urbanisés
 - ✓ accroissement des dépenses non maîtrisées pour les collectivités (installation et entretien des voiries, réseaux, équipements...)
 - ✓ atteinte à la qualité des paysages
 - ✓ éloignement des services pour une population qui devrait pouvoir s'en rapprocher, augmentation de difficultés financières des ménages

Vidéo sur l'étalement urbain

PLU de Riaillé

Réunion publique

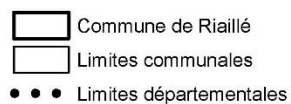
Partie 2 : **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**



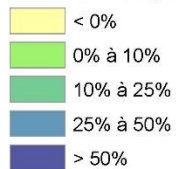
Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Evolution de la population entre 1999 et 2013

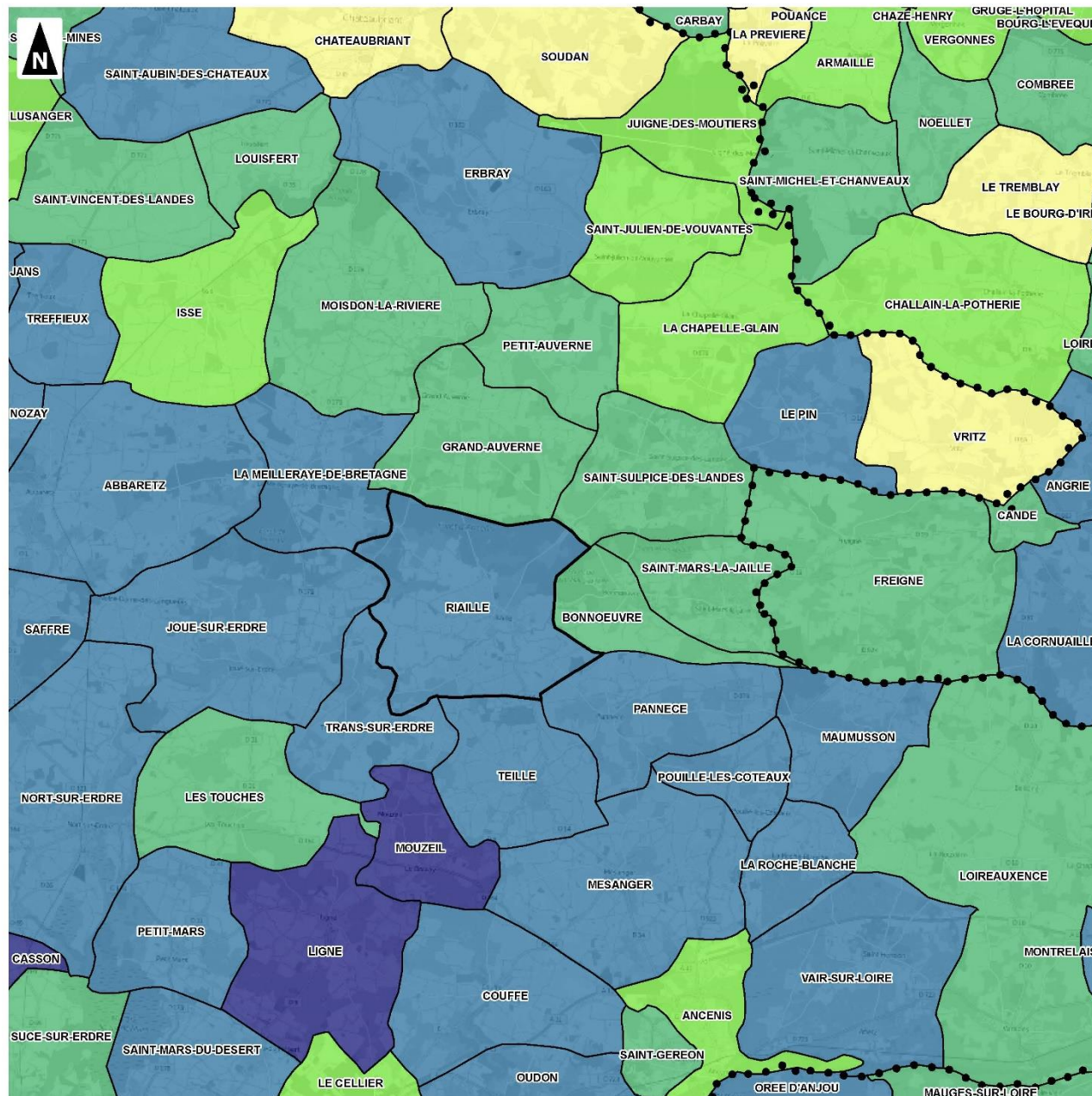


Evolution de la population entre 1999 et 2013 :



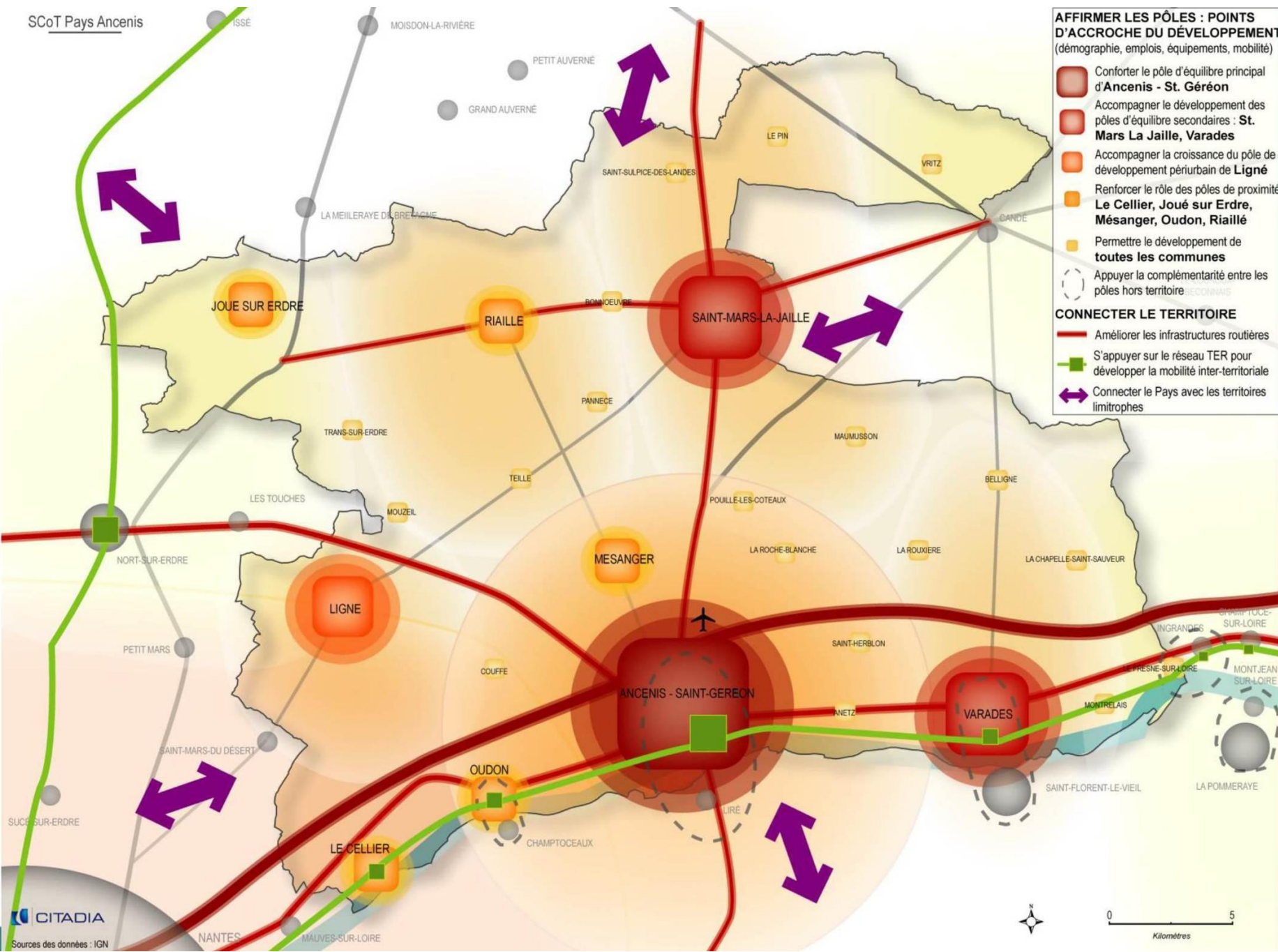
 **1:150 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source de fond de carte : OpenStreetMap
Sources de données : INSEE - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



SCOT de la COMPA

SCoT Pays Ancenis



La construction du

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**)

Travail avec élus
pour aboutir à un
projet de territoire
provisoire

Présentation du
projet aux personnes
publiques associées
(COMPA, Chambre
d'agriculture, Chambre de
commerce et de l'industrie,
DDTM, syndicat forestier...)

6 décembre
2017

Présentation du
projet en réunion
publique

23 janvier
2018

Débat du
PADD en
conseil
municipal

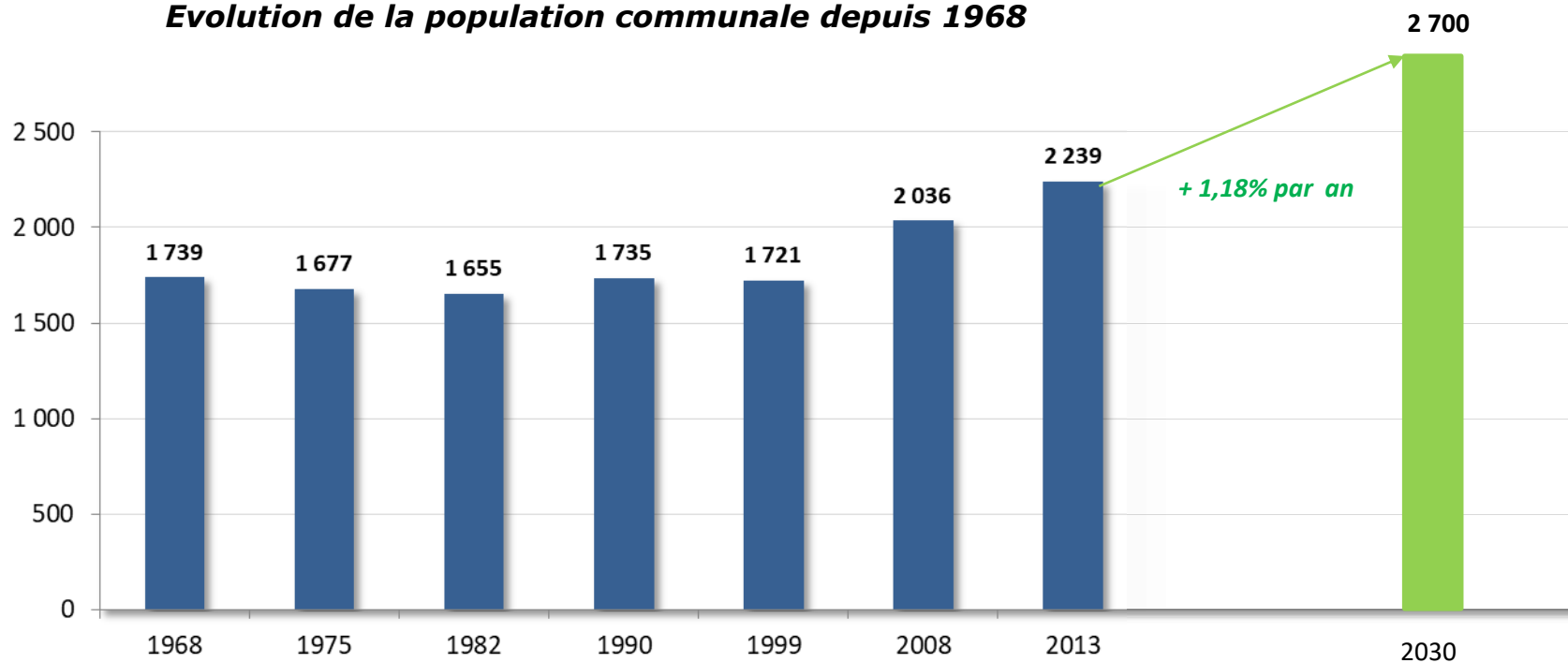
Mi-février
2018

PADD

- **Orientation 1. Conforter le rôle de proximité de Riaillé**
 - ✓ Objectif 1. Asseoir une continuité dans l'évolution démographique
 - ✓ Objectif 2. Favoriser le maintien et le développement de commerces et services de proximité
 - ✓ Objectif 3. Renforcer les équipements scolaires
 - ✓ Objectif 4. Renforcer les équipements culturels, sportifs et de loisirs

- La croissance démographique

Evolution de la population communale depuis 1968



PADD

- **Orientation 2. Permettre le développement économique du territoire**
 - ✓ Objectif 1. Permettre l'accueil de nouvelles entreprises avec la création d'une nouvelle zone d'activités
 - ✓ Objectif 2. Conforter la scierie située dans le bourg de Riaillé
 - ✓ Objectif 3. Séparer les zones d'habitat des activités économiques générant des nuisances
 - ✓ Objectif 4. Pérenniser l'activité agricole et permettre sa diversification
 - ✓ Objectif 5. Soutenir l'amélioration des communications numériques

PADD

- **Orientation 2. Permettre le développement économique du territoire**
 - ✓ Objectif 1. Permettre l'accueil de nouvelles entreprises avec la création d'une nouvelle zone d'activités
 - ✓ Objectif 2. Conforter la scierie située dans le bourg de Riaillé
 - ✓ Objectif 3. Séparer les zones d'habitat des activités économiques générant des nuisances
 - ✓ Objectif 4. Pérenniser l'activité agricole et permettre sa diversification
 - ✓ Objectif 5. Soutenir l'amélioration des communications numériques

Souhait des Personnes Publiques Associées de concentrer l'activité économique sur la zone des Fuseaux

PADD

- **Orientation 3. Diversifier l'offre de logement**
 - ✓ Objectif 1. Développer l'offre en petits logements pour répondre au besoin des habitants de Riaillé
 - ✓ Objectif 2. Permettre d'habiter en milieu rural par le changement de destination
 - ✓ Objectif 3. Permettre la construction de nouveaux logements dans un nombre limité de hameaux

PADD

- Orientation 3. Diversifier l'offre de logement

- ✓ Objectif 1. Développer l'offre en petits logements pour répondre au besoin des habitants de Riaillé
- ✓ Objectif 2. Permettre d'habiter en milieu rural par le changement de destination
- ✓ Objectif 3. Permettre la construction de nouveaux logements dans un nombre limité de hameaux

Souhait des Personnes Publiques Associées d'affirmer la création de logements sociaux dans le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (**PADD**)

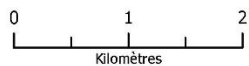
Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Localisation des changements de destination retenus



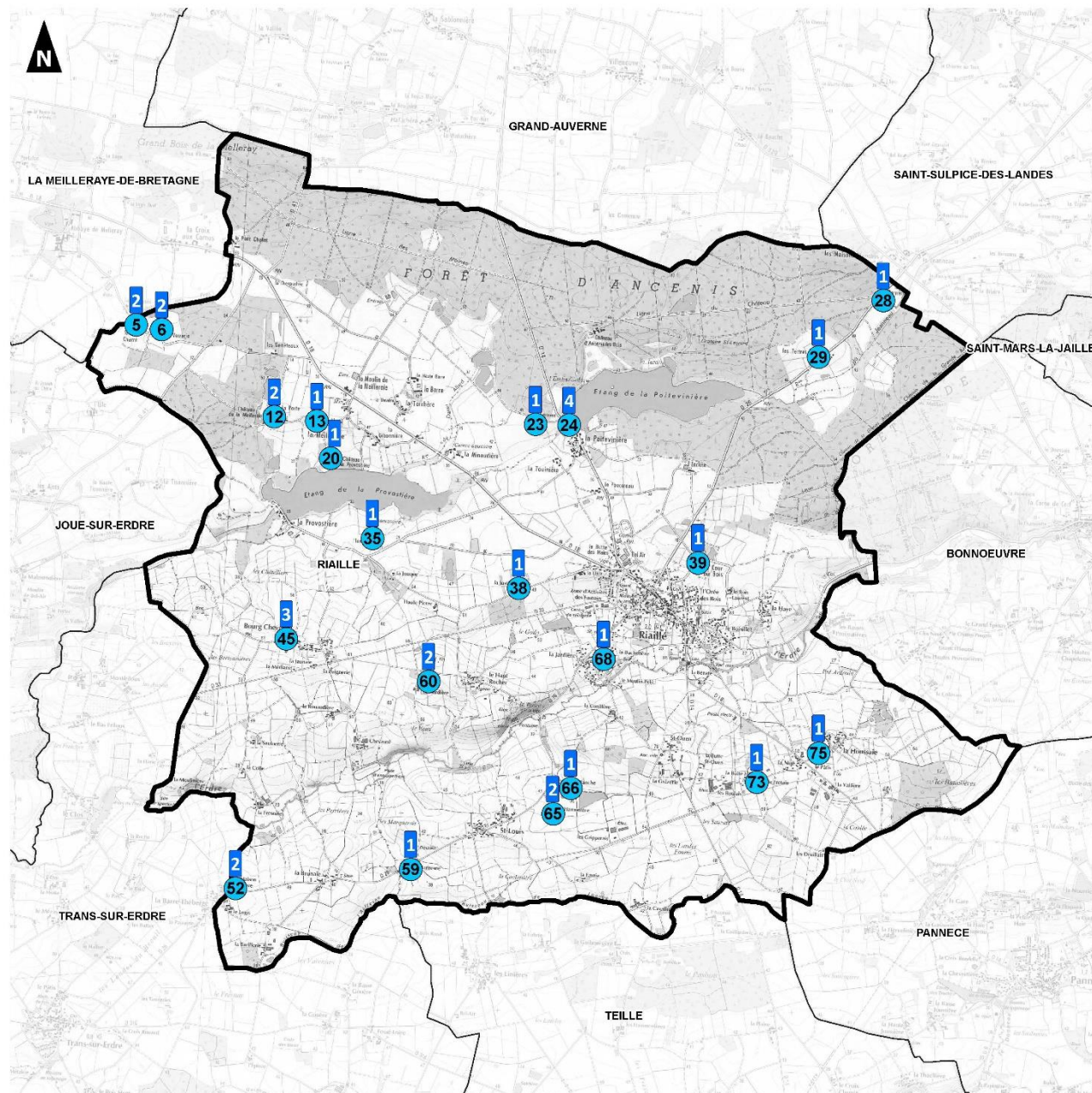
- Commune de Riaillé
- Limites communales
- Ecart retenu + nombre de logements



1:40 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

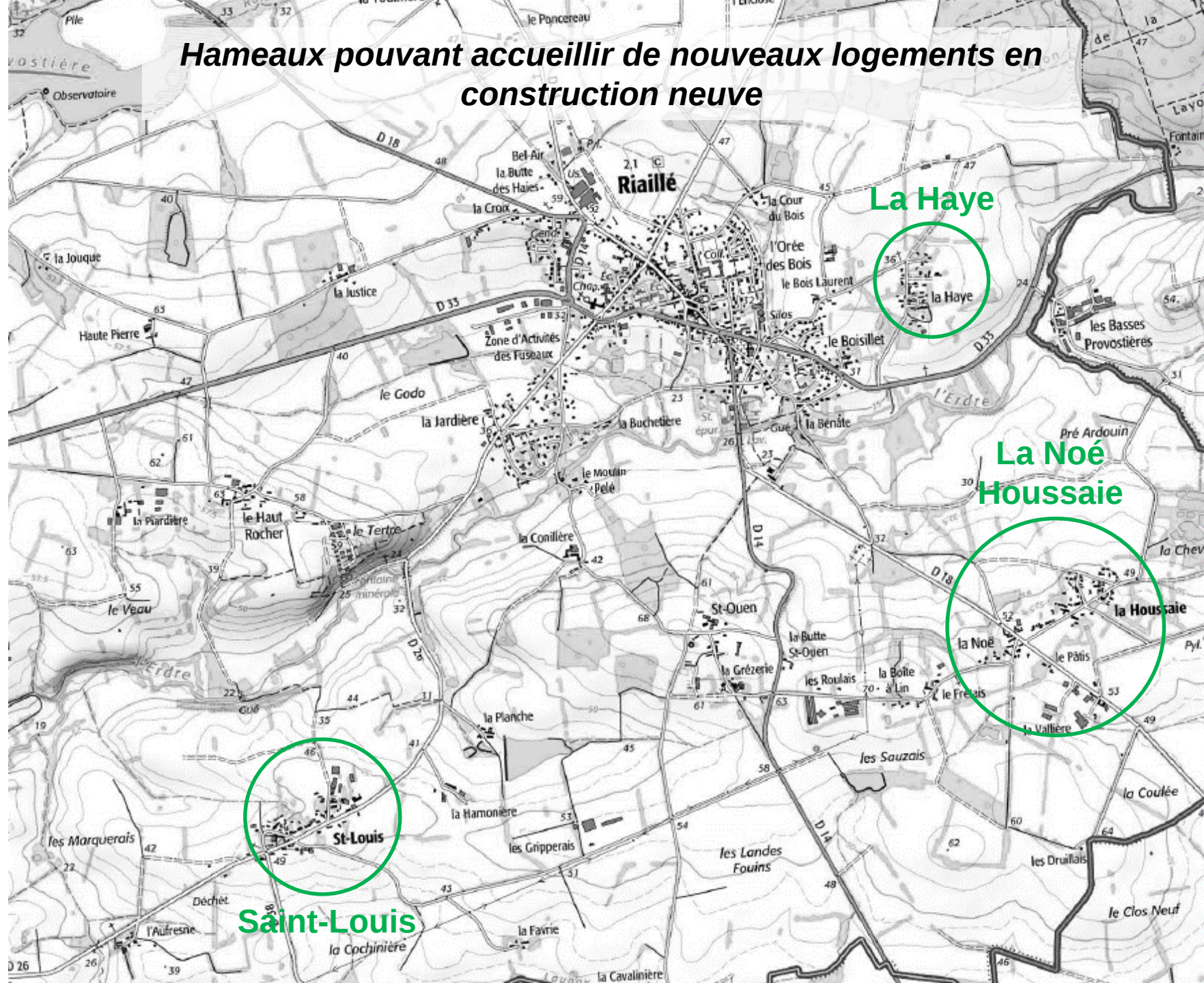


Réalisation : auddicé urbanisme, 2018
Source de fond de carte : IGN, SCAN25
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2018



Exemple de bâtiment retenu en changement de destination





Hameaux pouvant accueillir de nouveaux logements en construction neuve

The map shows the following locations and features:

- La Haye** (highlighted with a green circle)
- La Noë Houssaie** (highlighted with a green circle)
- Saint-Louis** (highlighted with a red circle)
- Riaillé** (central town)
- St-Ouen** (south of Riaillé)
- St-Louis** (southwest of Riaillé)
- La Noë** (south of La Haye)
- La Houssaie** (east of La Noë)
- La Cour du Bois** (north of Riaillé)
- le Bois Laurent** (north of Riaillé)
- le Boisillet** (north of Riaillé)
- le Godo** (west of Riaillé)
- la Jardière** (west of Riaillé)
- le Haut Rocher** (west of Riaillé)
- le Tertre** (west of Riaillé)
- le Veau** (west of Riaillé)
- les Marquerais** (southwest of Riaillé)
- la Planche** (south of Riaillé)
- la Hamonière** (south of Riaillé)
- les Gripperais** (south of Riaillé)
- la Favière** (south of Riaillé)
- la Cavalière** (south of Riaillé)
- les Landes Fouins** (south of Riaillé)
- les Sauzais** (south of Riaillé)
- la Boite** (south of Riaillé)
- le Pâtis** (south of Riaillé)
- le Freais** (south of Riaillé)
- la Vallière** (south of Riaillé)
- la Coulée** (south of Riaillé)
- les Drullais** (south of Riaillé)
- le Clos Neuf** (south of Riaillé)
- les Basse Provostières** (east of Riaillé)
- Pré Ardouin** (east of Riaillé)
- la Che** (east of Riaillé)
- la Noë** (south of La Haye)
- la Houssaie** (east of La Noë)
- le Pâtis** (south of La Noë)
- le Freais** (south of La Noë)
- la Vallière** (south of La Noë)
- la Coulée** (south of La Noë)
- les Drullais** (south of La Noë)
- le Clos Neuf** (south of La Noë)
- les Basse Provostières** (east of La Noë)
- Pré Ardouin** (east of La Noë)
- la Che** (east of La Noë)
- la Noë** (south of La Haye)
- la Houssaie** (east of La Noë)
- le Pâtis** (south of La Noë)
- le Freais** (south of La Noë)
- la Vallière** (south of La Noë)
- la Coulée** (south of La Noë)
- les Drullais** (south of La Noë)
- le Clos Neuf** (south of La Noë)
- les Basse Provostières** (east of La Noë)
- Pré Ardouin** (east of La Noë)
- la Che** (east of La Noë)

Hameaux pouvant accueillir de nouveaux logements en construction neuve

La Haye

La Noé Houssaie

Saint-Louis

[illegible][illegible]

PADD

- **Orientation 4. Valoriser le patrimoine bâti et les paysages communaux**
 - ✓ Objectif 1. Assurer des formes urbaines compactes, compatibles avec la mise en place de réseau d'énergies
 - ✓ Objectif 2. Valoriser le patrimoine bâti grâce au changement de destination
 - ✓ Objectif 3. Développer les sentiers de promenade
 - ✓ Objectif 4. Pérenniser le patrimoine bâti remarquable
 - ✓ Objectif 5. Conserver les vues sur la vallée de l'Erdre

PADD

- **Orientation 5. Préserver le patrimoine naturel**
 - ✓ Objectif 1. Préserver les zones humides identifiées
 - ✓ Objectif 2. Préserver la forêt d'Ancenis, et les étangs de la Provostière et de Poitevinière
 - ✓ Objectif 3. Favoriser le maintien des corridors écologiques sur la commune

Etude pédologique ZONES HUMIDES

Commune de Riaillé (44)

Révision du PLU

Planche Ouest

Septembre 2017

0 20 40 m

-  Zone prospectée
-  Sondage pédologique et son numéro
-  Zone humide du point de vue pédologique
-  Parcelle cadastrale

N



0 25 50 75 100
Mètres



Consommation foncière et zones d'extension urbaines

- A l'extérieur du tissu urbain

- ✓ les zones d'extension à vocation d'habitat = **7,58 ha** *dont 1,92 non constructible en raison du risque d'inondation*
- ✓ les zones d'extension à vocation d'activités économiques (nouvelle zone d'activités et extension de l'usine TBO) = **4,08 ha.**
- ✓ les zones d'extension visant à accueillir un développement de la Maison Familiale et Rurale = **0,95 ha**

- Ainsi au total à l'horizon 2030, la mise en œuvre du PLU induit une consommation foncière maximal de **12,61 ha en extension urbaine**

Consommation foncière et zones d'extension urbaines

- A l'extérieur du tissu urbain

- ✓ les zones d'extension à vocation d'habitat = **7,58 ha** *dont 1,92 non constructible en raison du risque d'inondation*
- ✓ les zones d'extension à vocation d'activités économiques (nouvelle zone d'activités et extension de l'usine TBO) = **4,08 ha.**
- ✓ les zones d'extension visant à accueillir un développement de la Maison Familiale et Rurale = **0,95 ha**

- Ainsi au total à l'horizon 2030, la mise en œuvre du PLU induit une consommation foncière maximal de **12,61 ha en extension urbaine**

Souhait des Personnes Publiques Associées de réduire les zones d'extensions urbaines pour de l'habitat.

Comment sont définies les surfaces en extension urbaine ?

- Pour atteindre 2 700 habitants en 2030, il faut produire environ 246 nouveaux logements entre 2014 et 2030.
 - ✓ 30 logements ont été produits entre 2014 et 2017, **il reste donc 216 logements à produire entre 2017 et 2030**
- Avant de consommer des terres agricoles et naturelles on déduit les logements possibles sans extensions urbaines
 - ✓ 16 logements potentiels sont estimés en changement de destination
 - ✓ 79 logements potentiels sont estimés à l'intérieur du tissu urbain
- Il reste donc 121 logements à produire en extension urbaine.
 - ✓ Avec une densité de 17 logements à l'ha, environ 7,1 ha sont justifiables en extensions de l'urbanisation.

Atteindre 2 700 habitants

+460

habitants par rapport à la population de 2 240 habitants en 2013
soit 22% d'augmentation

Besoin de **216** nouveaux logements entre 2017 et 2030

- Prise en compte d'une baisse d'une taille de ménages à 2,45 individus
 - 6% du parc résidentiel sera vacant

Répartis entre

Les dents creuses :
Potentiel de 79
logements



Les logements potentiels en
changement de destination
16 logements potentiels



Une rétention de 50% est
appliquée

L'extension urbaine du
bourg :
121 logements sur 7 ha



Une densité de 17
logements par hectare

Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic foncier
Centre-bourg

-  Partie Actuellement Urbanisée
-  Terrain mobilisable
-  Terrain densifiable
-  Site potentiel de renouvellement urbain
-  Terrain stratégique
-  Terrain non mobilisable



0 100 200
Mètres

1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017

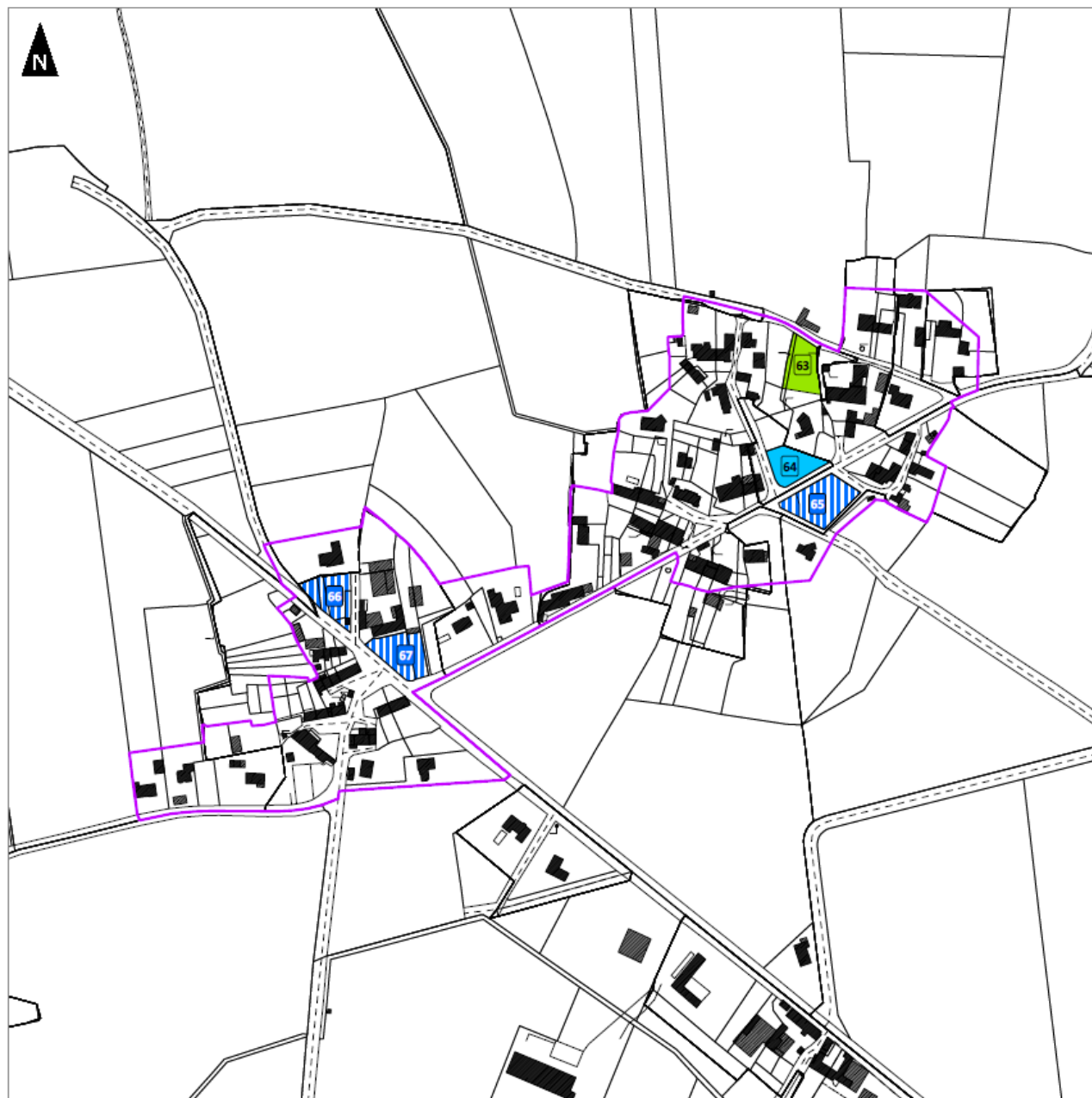
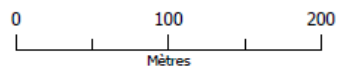


Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic foncier La Noé et la Houssais

-  Partie Actuellement Urbanisée
-  Terrain mobilisable
-  Terrain densifiable
-  Potentielle opération d'ensemble
-  Terrain stratégique
-  Terrain non mobilisable

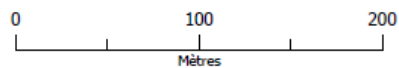


Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic foncier
Saint-Louis

-  Partie Actuellement Urbanisée
-  Terrain mobilisable
-  Terrain densifiable
-  Potentielle opération d'ensemble
-  Terrain stratégique
-  Terrain non mobilisable

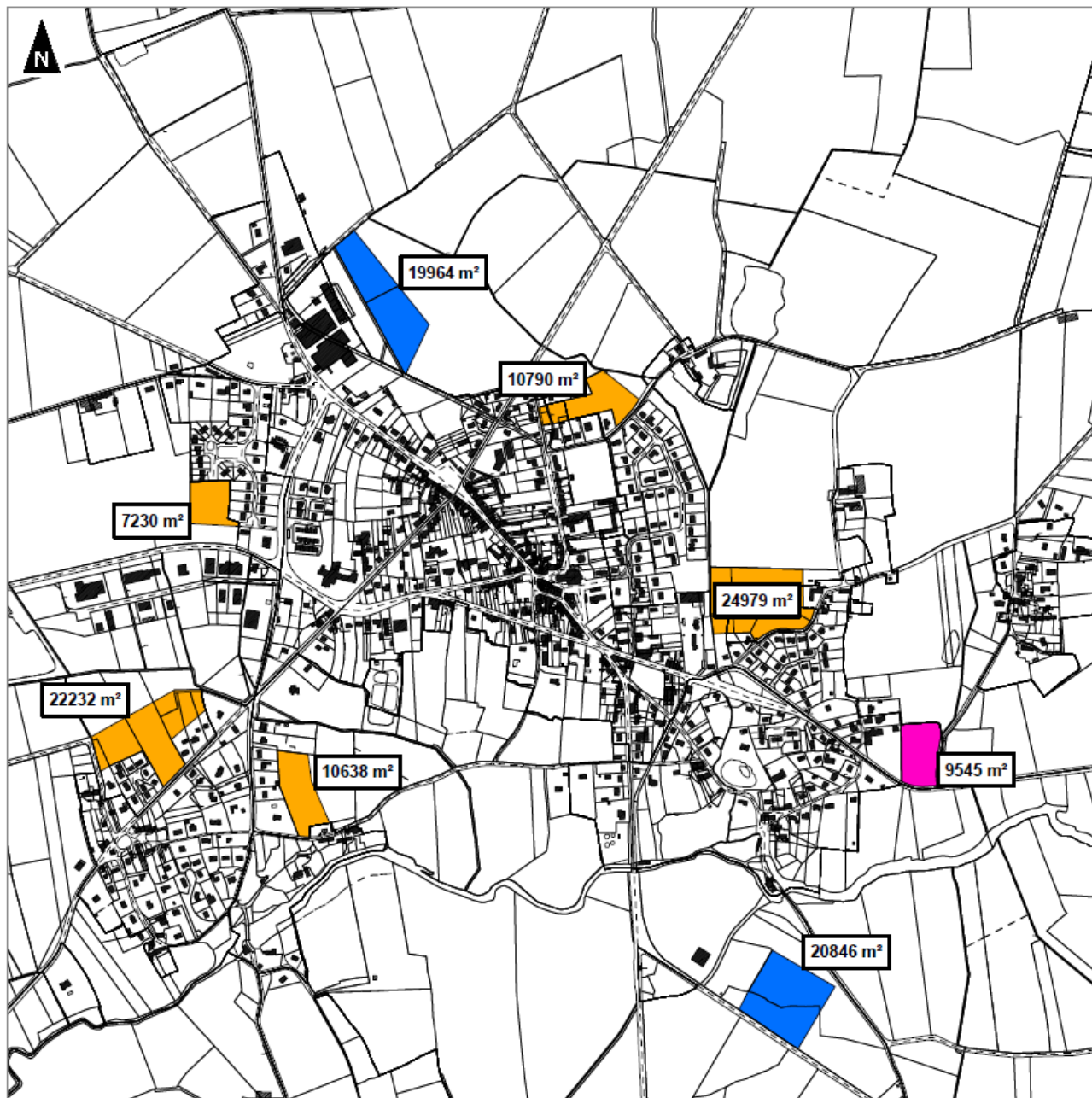


Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Secteurs d'extension urbaine

- Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipement
- Secteur d'extension urbaine à vocation économique
- Secteur d'extension urbaine à vocation d'habitat



**DOCUMENT
PROVISOIRE**

0 400 800
Mètres

1:8 000

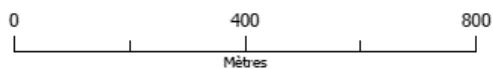
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

Secteurs d'extension urbaine

-  Secteur d'extension urbaine à vocation d'équipement
-  Secteur d'extension urbaine à vocation économique
-  Secteur d'extension urbaine à vocation d'habitat



1:8 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancois
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



PLU de Riaillé

Réunion publique

Partie 3 : **Les Orientations d'Aménagement et de programmation**

Le PLU est composé de :

- Le rapport de présentation
 - ✓ Explique les choix du projet de territoire en s'appuyant sur un diagnostic
- Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**)
- Le règlement (graphique et écrit)
 - ✓ Document qui sera réalisé au printemps 2019

Pièces
opposables aux
autorisations
d'urbanisme

Les OAP

- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation**
 - ✓ Précisent les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière
 - ✓ S'imposent aux demandes d'autorisations d'urbanisme et modes d'occupation projetés sur ces secteurs

OAP à vocation d'habitat

- OAP de l'îlot du moulin à affiner

Détail des surfaces et du nombre de logements proposés par OAP

OAP	Superficie	Superficie à vocation d'habitat	Nombre de logements minimum	Densité habitat minimum
Secteur de Bel Air	0,72	0,72	13	17
Secteur du Mauvraie	1,08	1,08	19	17
Secteur du bois Laurent	2,50	1,92	33	17
Secteur de la Brianderie	2,22	2,22	38	17
Secteur de la Buchetière	1,06	1,06	18	17
Secteur de l'îlot du Moulin	2,47	2,47	42	17
Total	10,05	9,47	163	17

Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur Bois Laurent

2,50 ha dont 1,92 constructible

33 logements

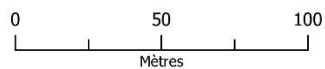
Densité : 17 lgmts/ha

Existant :

-  Cours d'eau
-  Haie bocagère à préserver

Principes d'aménagements :

-  Périmètre de l'OAP
-  Elargissement de la voirie (emplacement réservé)
-  Bande de 42 mètres inconstructible pour la protection du cours d'eau
-  Voirie principale à sens unique
-  Voirie secondaire en voie partagée
-  Logements intermédiaires
-  Logements mitoyens
-  Hauteur des constructions limitée à R+C
-  Cheminement piéton

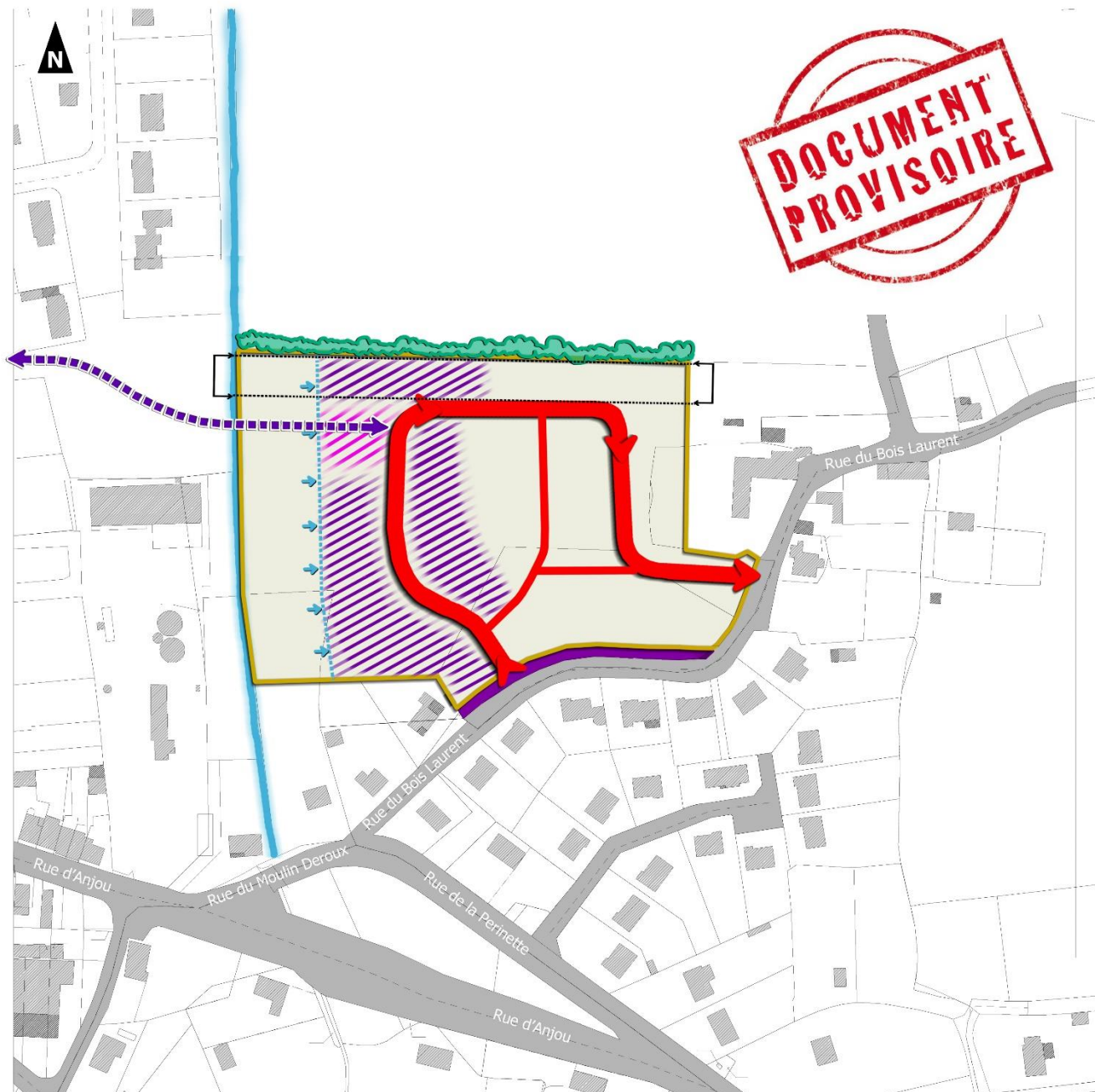


1:1 600

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : audicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
 Sources de données : IGN - audicé urbanisme, 2017



Habitat intermédiaire



Habitat mitoyen





**DOCUMENT
PROVISOIRE**

-  Cours d'eau
-  Haie bocagère à préserver

Principes d'aménagements :

-  Périmètre de l'OAP
-  Elargissement de la voirie (emplacement réservé)
-  Bande de 42 mètres inconstructible pour la protection du cours d'eau
-  Voirie principale à sens unique
-  Voirie secondaire en voie partagée
-  Logements intermédiaires



Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur Bel Air

0,72 ha
13 logements
Densité : 17 lgmts/ha

Existants :

 Zone humide

Principes d'aménagements :

 Périmètre de l'OAP
 Voirie à sens unique
 Haie bocagère à planter

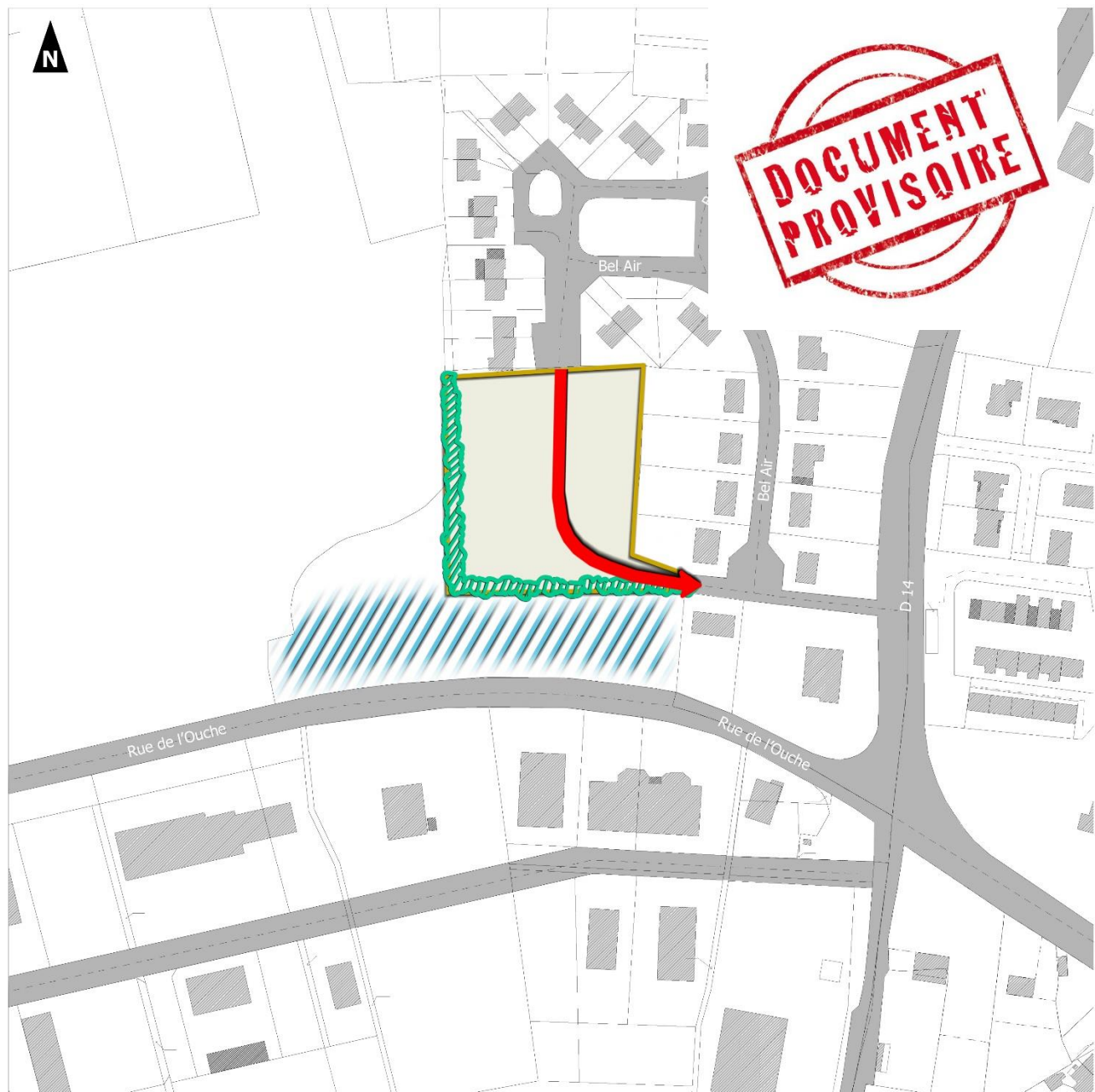
0 50 100
 Mètres

1:1 600

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur Mauvraie

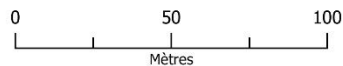
1,08 ha
19 logements
Densité : 17 lgmts/ha

Existant :

-  Zones humides
-  Cheminement piéton existant ou prévus par un permis d'aménager accordé

Principes d'aménagements :

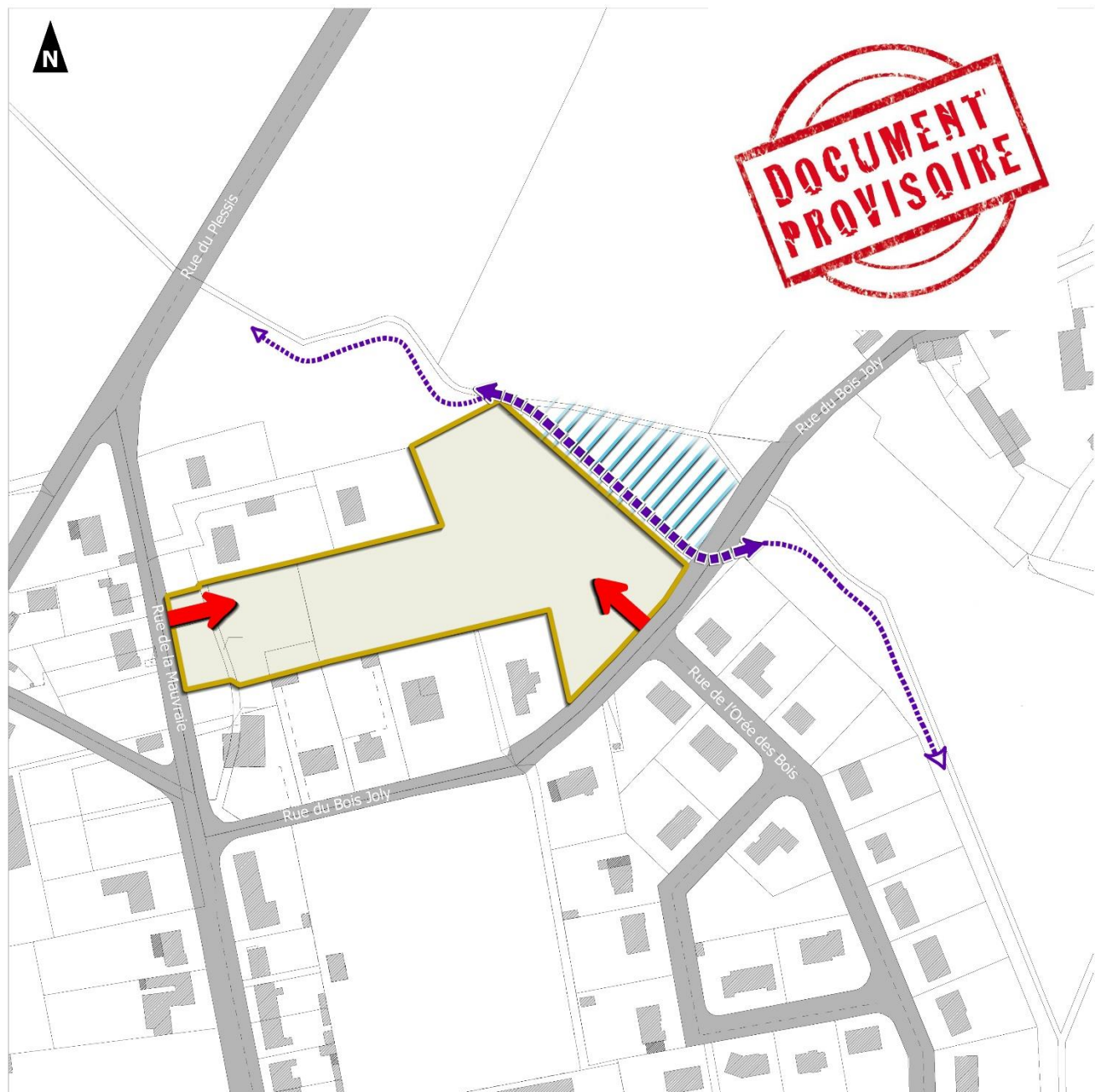
-  Périmètre de l'OAP
-  Accès potentiels
-  Cheminement piéton

**1:1 500**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur de la Brianderie

2,22 ha
38 logements
Densité : 17 lgmts/ha

Existant :

-  Zone humide
 Cheminement piéton existant

Principes d'aménagements :

-  Périmètre de l'OAP
 Voirie à double sens ou sens unique
 Voirie en sens unique
 Cheminement piéton

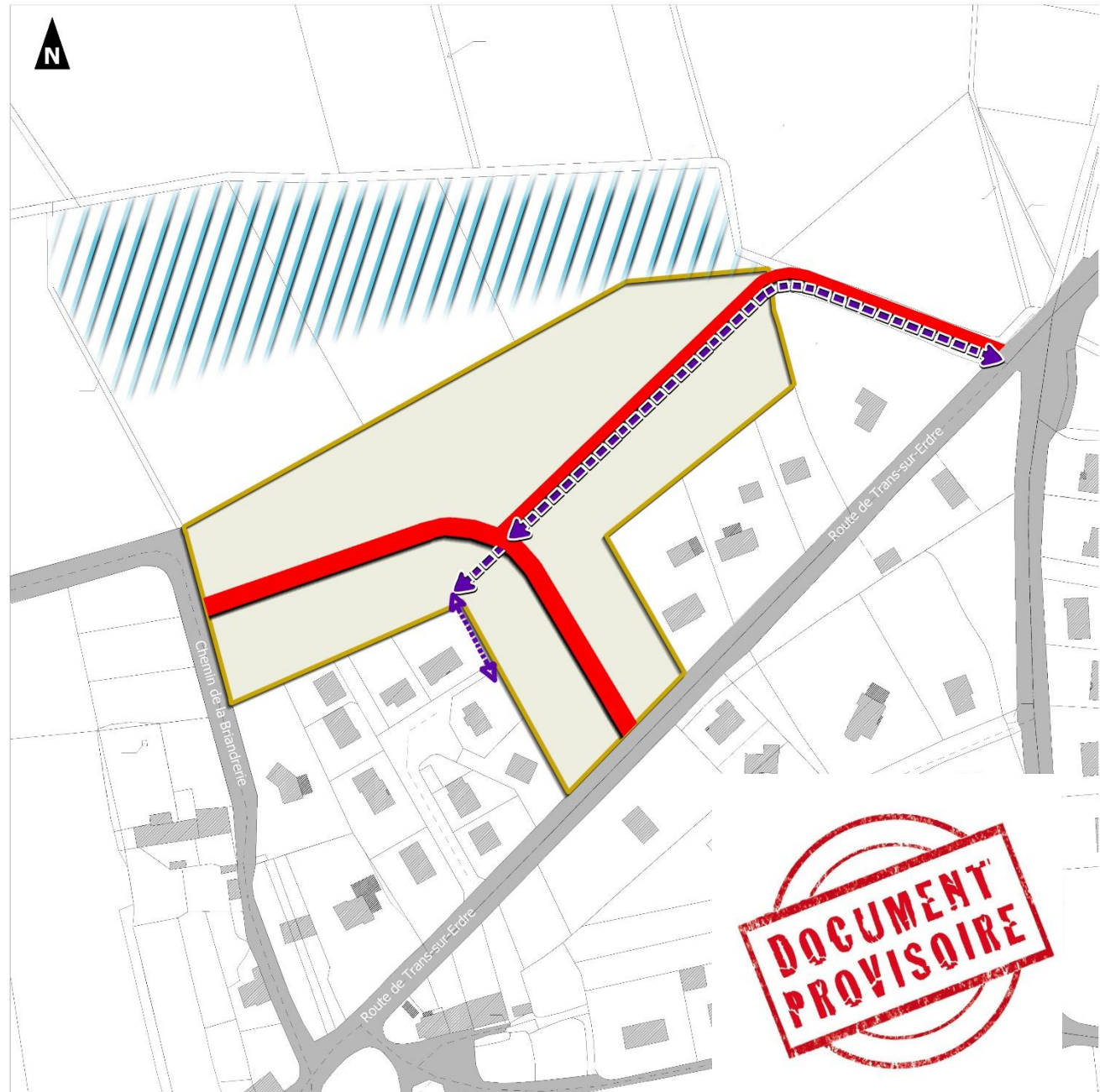
0 50 100
Mètres

1:1 500

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancois
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



Bel Air

Mauvraie

Brianderie

Buchetière

Bois Laurent



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur de le Buchetière

1,06 ha
18 logements
Densité : 17 lgmts/ha

Existant :



Zone humide

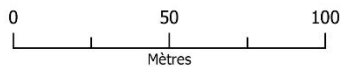
Principes d'aménagements :



Périmètre de l'OAP



Voirie à double sens

**1:1 500**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancois
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



OAP à vocation économique



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur de la scierie

Existants :

 Cheminement piéton

Principes d'aménagements :

-  Périmètre de l'OAP
 Extension de l'entreprise existante
 Cheminement piéton
 Cheminement piéton supprimé

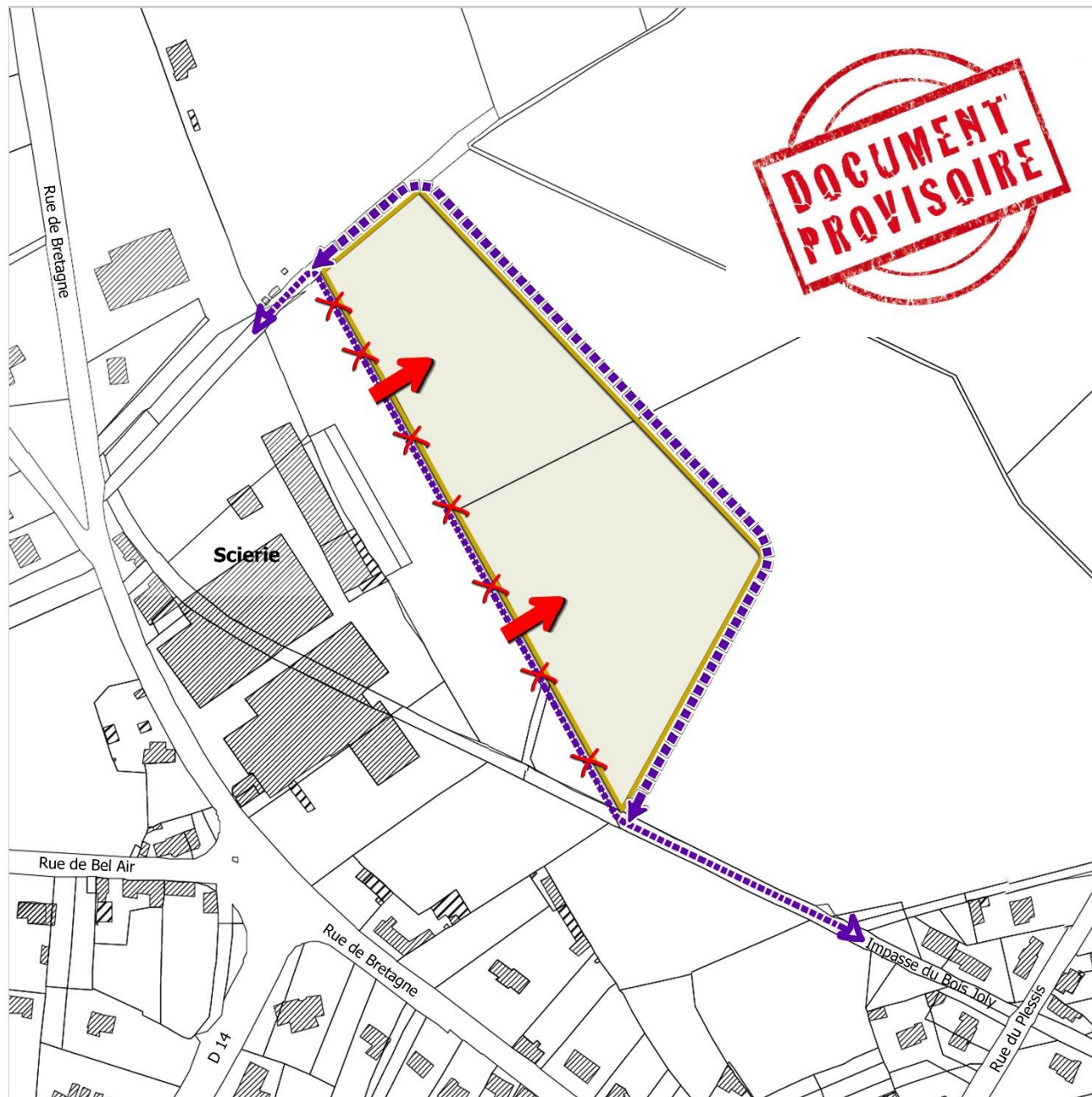
0 50 100
Mètres

1:1 600

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



OAP à vocation économique



Commune de Riaillé (44)

Plan Local d'Urbanisme

OAP

Secteur MFR
(Maison Familiale Rurale)

Existants :



Haie bocagère à préserver

Principes d'aménagements :



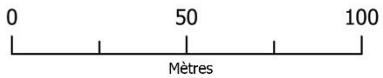
Périmètre de l'OAP



Extension de la MFR (Maison Familiale Rurale)



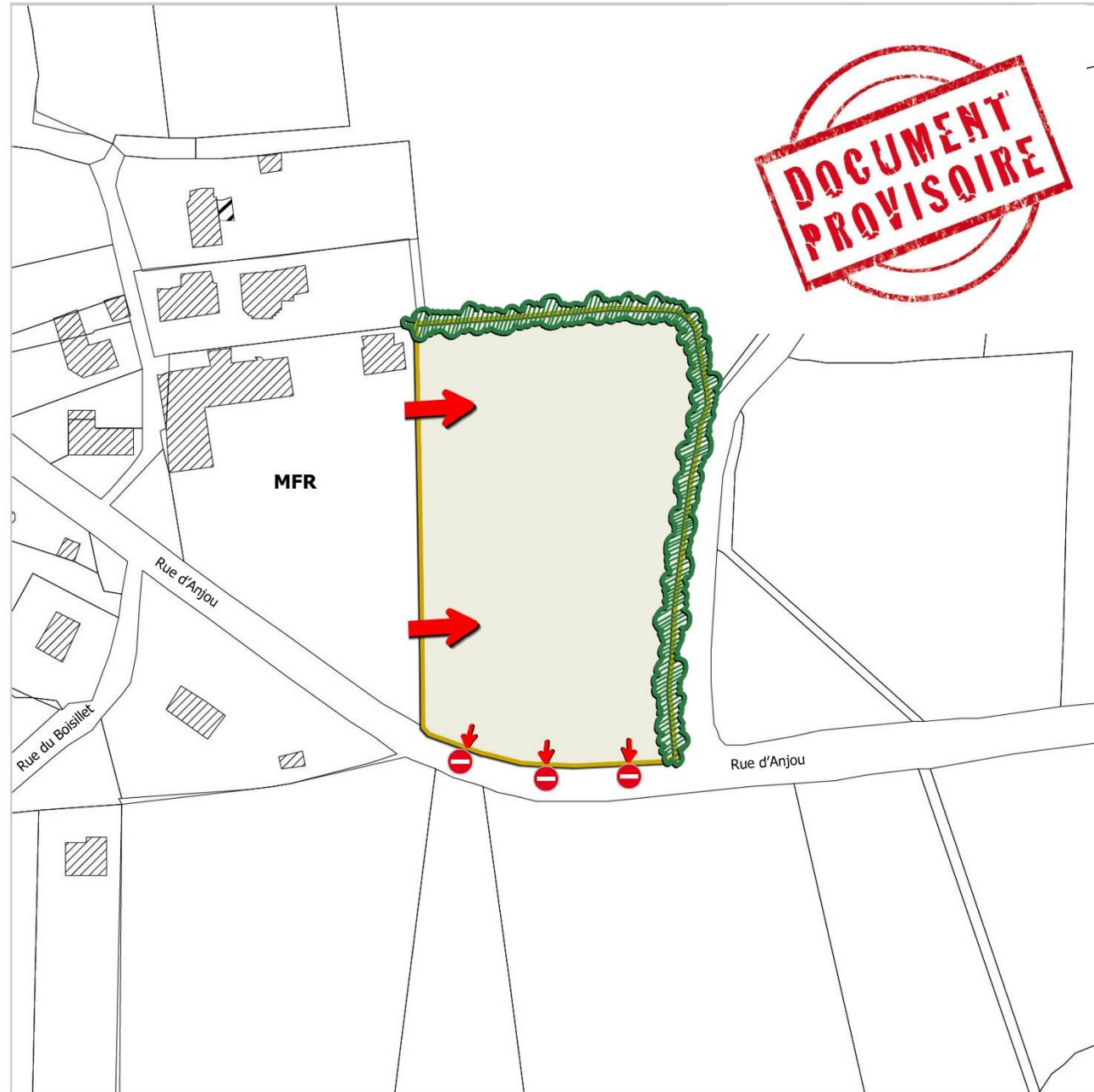
Sorties sur la route départementale interdites

**1:1 600**

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
 Source de fond de carte : CC Pays d'Ancenis
 Sources de données : IGN - auddicé urbanisme, 2017



PLU de Riaillé

Réunion publique

Partie 4 : **Comment s'exprimer sur le PLU ?**

Comment vous exprimer sur la révision du PLU ?

- La concertation avant l'arrêt de projet :
 - ✓ La présence en mairie d'un registre de la concertation (aux horaires habituels d'ouverture de la mairie) où tout un chacun peut écrire ses observations.
 - ✓ la possibilité de faire part de ses remarques à M. le Maire par courrier.
 - ✓ La publication d'information dans le bulletin municipal pour connaître l'avancée du travail.
 - ✓ Une exposition publique de panneau en mairie
- L'enquête publique après l'arrêt de projet.

Présentation de la procédure

Concertation

Phase technique : phase de travail, réflexion

- Élaboration du diagnostic
- Travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et définition des objectifs à travers le PADD
- Travail sur zonage et le règlement

ARRET DU PLU

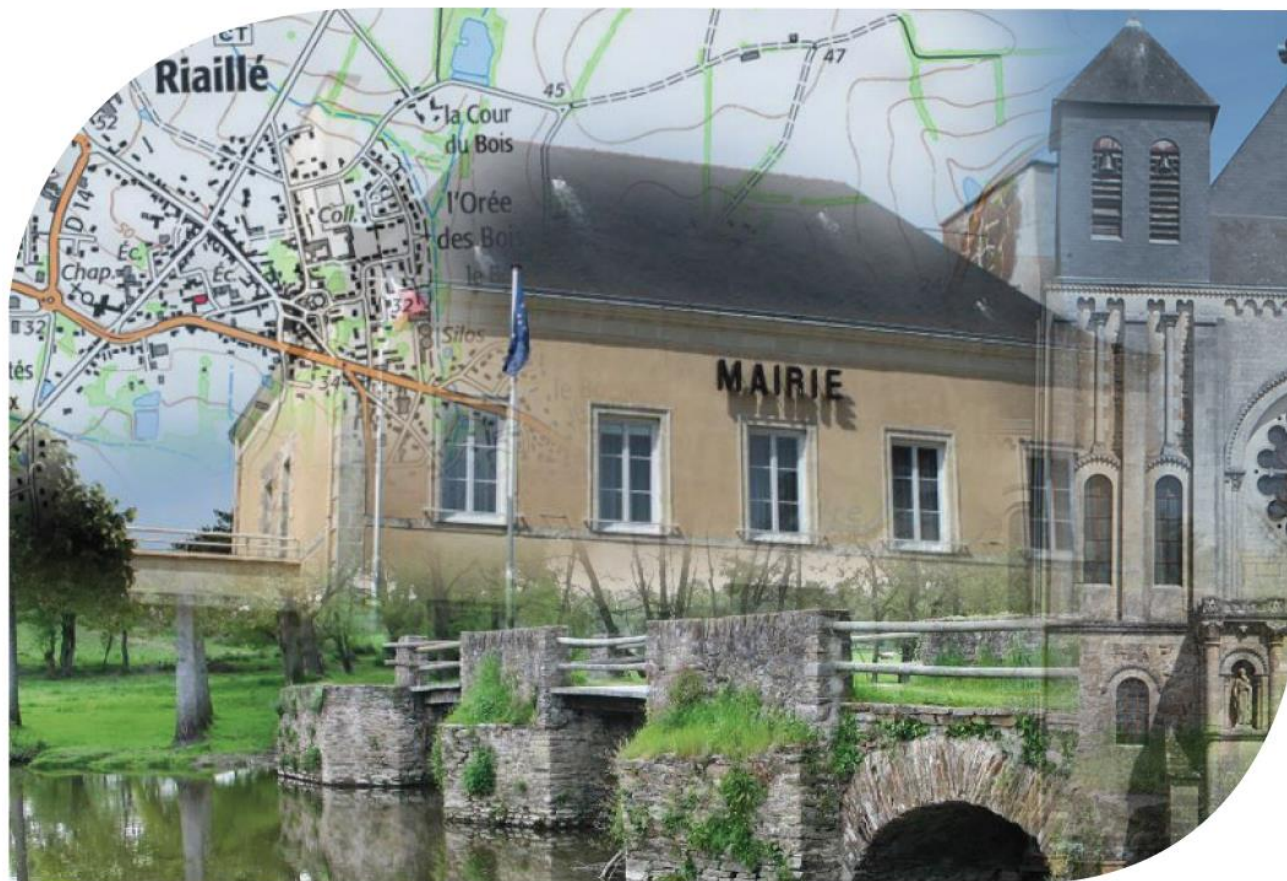
Phase administrative : phase de consultation

- Consultation des services de l'État

Consultation de la population = ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION
= document définitif

Merci de votre attention



PLU de Riaillé